

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

COMMUNE DE LANGOAT

Nombre de membres
en exercice : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
Le 05 octobre 2026

Séance ordinaire du 12 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures

Date d'affichage :
Le 05 octobre 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean-François, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. LE GOFF Didier, Mme LE ROUX Soizic, Mme L'ANTHOEN Virginie, Mme MORVAN Prescilia, Mme TREMEUR Julie, M. BOIREAU Thomas, M. BONNIEC Lucas.

Absents excusés : M. GUINIO Kevin.

Mme MORVAN Prescilia est nommée Secrétaire de Séance.

Mission AMO – Etudes de Préalable - Faisabilité – Quartier de la Forge

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition d'accompagnement de la SPLA Lannion Trégor Aménagement (SPLA LTA) pour la réalisation des études de faisabilité technique et financière du projet de nouveau quartier d'habitation « La Forge », situé sur un terrain d'environ 0,5 hectare en centre-bourg.

Cette mission permettra à la commune de disposer d'une esquisse d'aménagement et d'un bilan financier afin d'évaluer la faisabilité du projet et de décider des modalités de sa réalisation.

Le devis présenté pour cette mission s'élève à **8 050 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **ACCEPTE** le devis de la SPLA LTA pour un montant de **8 050 € HT**
- ✓ **APPROUVE** la mission d'accompagnement proposée
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette mission.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE



La secrétaire de séance
P. MORVAN

